

	Ordinateur	Appli mobile	Contrats CNP Assurances*	Contrats BPCE Vie	Ordinateur	Appli mobile
Consulter son (ses) contrat(s)	✓	✓	• La valorisation et la répartition du contrat • La clause bénéficiaire (selon contrat) • Les documents relatifs au contrat		✓	✓
Effectuer un versement complémentaire	✓	✓	Choix du montant libre (respecter le montant minimum de versement autorisé sur le contrat et dans la limite de 50 000 € par versement) Répartition du versement sur les supports d'investissement : > Si versement ≤ 10% de la valeur du contrat : répartition actuelle du contrat par défaut mais possibilité de choisir la répartition libre. > Si versement > 10% de la valeur du contrat : répartition automatique selon l'allocation actuelle du contrat.	Choix du montant libre (respecter le montant minimum de versement autorisé sur le contrat et dans la limite de 20 000 € par année civile) Répartition automatique du versement selon l'allocation actuelle du contrat.	✓	✓
Mettre en place des versements réguliers	✗	✗	Indisponible en ligne (uniquement en agence)	Choix du montant, de la périodicité et de la date de prélèvement. Répartition automatique du versement selon l'allocation actuelle du contrat. Montants minimums par contrat : voir CG ou L'Indispensable.	✓	✓
Modifier ses versements réguliers	✓	✓	Modification du montant et/ou de la périodicité. Répartition automatique du versement selon l'allocation actuelle du contrat.	Suspension ou modification du montant et/ou de la périodicité et/ou de la date de prélèvement. Répartition automatique du versement selon l'allocation actuelle du contrat.	✓	✓
Effectuer un arbitrage	✓	✓	Possibilité de choisir le désinvestissement total ou partiel des supports détenus jusqu'à 10% maximum du capital placé sur le contrat. Nombre d'opérations illimité.	Possibilité de choisir le désinvestissement total ou partiel des supports détenus. Limité à 12 opérations maximum par an.	✓	✓
Gérer une option d'arbitrages automatiques	✗	✗	Indisponible en ligne (uniquement en agence)	Mettre en place / modifier / suspendre une option d'arbitrages automatiques	✓	✓

* Les fonctionnalités disponibles sont spécifiques à chaque contrat. Pour le détail, rendez-vous dans l'Indispensable 2021 (page 210).

Astuce : utilisez la "VUE CLIENT" dans MyAssur

- Visualisez les mêmes informations que vos clients pour les guider en direct.
- Restez informé de l'usage de l'Espace Assurance par vos clients (date de dernière connexion et opérations réalisées en ligne)



Pour vous accompagner sur l'utilisation de l'Espace Assurance dans DEI, rendez-vous sur la rubrique dédiée de **myEAV**. De nombreux supports et outils sont mis à votre disposition, pour vous et vos clients.

EXCLUSIONS CLIENT :

mineurs, personnes protégées, non-résident + spécificités éventuelles selon assureur.

EXCLUSIONS CONTRAT :

nanti, adhésion démembrée, co-adhésion, renonciation, GSM/OG, opérations en cours + spécificités éventuelles selon assureur.